

Demande de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

(Articles L. 321-4 et D. 321-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

IMPORTANT : article 441-6 du code pénal : Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

1- La personne mineure bénéficiaire

Nom de famille : Prénom (s) : Sexe : M F
Né (e) le : à Pays : Nationalité :
Date d'entrée en France : visa ayant permis l'entrée en France : type : mention :
Domicile :
Code postal : Commune :

2- Parents de la personne mineure bénéficiaire

Parent 1 :
Nom de famille : Prénom (s) : Sexe : M F
Né (e) le : à Pays : Nationalité :
Domicile :
Code postal : Commune :

Parent 2 :
Nom de famille : Prénom (s) : Sexe : M F
Né (e) le : à Pays : Nationalité :
Domicile :
Code postal : Commune :

3- Renseignements concernant le demandeur, signataire de la demande

Parent 1 Parent 2 Autre personne délégataire de l'autorité parentale Mandataire
Nom de famille : Prénom (s) : Sexe : M F
Né (e) le : à Pays : Nationalité :
Document autorisant le séjour en France (pour les ressortissants des pays tiers) : n°

Domicile :
Code postal : Commune :
Adresse électronique : Téléphone :

4- signature du demandeur

Je, soussigné (e) , certifie l'exactitude des éléments déclarés ci-dessus,
Fait à le
Signature :

Ce formulaire dûment rempli doit être transmis avec les pièces justificatives demandées à la préfecture compétente pour le domicile de la personne mineure concernée. Vérifier la procédure applicable sur le site internet de la préfecture. La partie verso est réservée à l'administration.

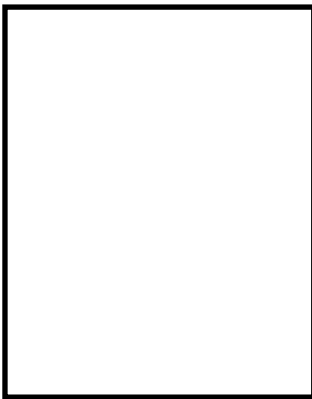
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Demande de document de circulation pour étranger mineur (DCEM)

(Articles L. 321-4 et D. 321-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Photographie du mineur



Justificatif de l'achat du timbre fiscal (à joindre)

Signataire :

Qualité :

Fait à

le

Signature :